



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chevaux

Question écrite n° 43321

## Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la nécessité de mettre en place une prime à la jument allaitante. Il lui demande de préciser les intentions du Gouvernement en ce domaine et les modalités de versement d'une prime d'élevage de chevaux lourds constituant un élément important dans l'entretien du paysage de certaines zones rurales.

## Texte de la réponse

Un soutien à la production chevaline avait déjà été envisagé sous la forme d'une prime à la jument allaitante, mais face aux réticences de nos partenaires aucun accord n'avait pu être obtenu en son temps sur ce projet. Dans un contexte de saturation du marché des viandes et surtout de celui des viandes rouges, il est toutefois apparu justifié de mettre en place cette prime pour l'utilité de l'élevage chevalin dans l'entretien et la sauvegarde de l'environnement. Le Gouvernement a donc demandé et obtenu la création, dans le cadre des mesures agri-environnementales cofinancées par l'Union européenne, d'un régime de primes à la jument allaitante. Ce dispositif vient d'être définitivement valide par les services de la Commission et prévoit le versement d'une somme de 1 000 francs par jument conduite en race pure et 700 francs en croisement et ce, pour les éleveurs détenant plus de trois juments.

## Données clés

**Auteur :** [M. Hunault Michel](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43321

**Rubrique :** Elevage

**Ministère interrogé :** agriculture, pêche et alimentation

**Ministère attributaire :** agriculture, pêche et alimentation

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 septembre 1996, page 5125

**Réponse publiée le :** 25 novembre 1996, page 6154